



**Communiqué de presse**

Vendredi 10 juin 2022

# **La Ville de Paris revalorise le salaire des professionnelle.s de l'accompagnement social et médico-social en reconnaissance du caractère essentiel de ces métiers et afin d'en renforcer l'attractivité**

La crise sanitaire et sociale liée au Covid-19 a démontré à quel point les personnels médicaux et para-médicaux comme ceux de l'accompagnement social et médico-social étaient essentiels à la cohésion de la Ville. C'est grâce à l'engagement exemplaire de l'ensemble de ces personnels, ainsi qu'à la mobilisation du service public, que la Ville a été aux côtés des Parisiennes et des Parisiens et a pu soutenir les plus fragiles d'entre eux tout au long de cette crise sanitaire sans précédent.

Après avoir mis en application les dispositions dites du Ségur 1 et 2 en faveur des personnels soignants, la Ville de Paris, avec volontarisme, a décidé de mettre en œuvre **une nouvelle série de mesures en faveur des professionnel.le.s de l'accompagnement social et médico-social** : agents exerçant au sein des établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance, des services de la protection maternelle et infantile, des centres de santé et médico-sociaux, de la médecine scolaire, des services sociaux, des services et des établissements accueillant des publics fragiles (EPHAD, CHU, CHRS, aide à domicile etc.) **Ces mesures revaloriseront le salaire d'environ 4 500 agent.e.s de la Ville de Paris pour un montant de 16 millions d'euros en 2022, et 30 millions d'euros en 2023.**

Avec ce plan de revalorisation salariale, et en allant au-delà des décrets dits « Ségur 3 » récemment publiés, la Ville de Paris entend faire face au déficit d'attractivité que connaissent

**aujourd'hui les métiers du social et du médico-social au sein de la fonction publique**, comme en témoigne le taux important de vacance de postes dans de nombreuses collectivités.

La Maire de Paris a souhaité que ces revalorisations puissent être appliquées sans attendre afin de reconnaître le caractère essentiel de ces métiers et afin d'en renforcer l'attractivité. **La Ville de Paris, comme l'ensemble des collectivités, appelle toutefois l'Etat à contribuer plus significativement au défi de l'attractivité de la fonction publique au moyen d'une compensation financière appropriée en faveur des collectivités.** Au-delà des annonces, des engagements tangibles et significatifs sont désormais attendus.

Antoine Guillou, Adjoint à la Maire de Paris en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public a déclaré : « Les métiers du social et du médico-social doivent être revalorisés tant les femmes et les hommes qui les exercent au quotidien sont indispensables à la cohésion de notre société, comme ils l'ont démontré durant la crise sanitaire. A travers ce plan de revalorisation salariale, la Ville de Paris, comme d'autres collectivités, souhaite reconnaître le caractère essentiel de leurs missions. Nous appelons également l'Etat à jouer pleinement son rôle en mettant en place les financements adéquats.

»

**Contact presse :**

Service de presse : 01.42.76.49.61 - [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)